



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Le 10 novembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Marie-Claude BEAUFILS à François LANGLOIS, Charles LENOIR à François CRAMILLY,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Paul BONMARTEL est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DU GUICHET UNIQUE ET D'ASSISTANCE DES MARCHES PUBLICS - CM/21/132

Il est rappelé au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités et de leurs établissements sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Pôle Ressources et Réglementation a été amené à engager une réflexion sur une réorganisation interne, suite à une demande de mutation d'un agent et à l'émergence de besoins nouveaux. Il convient en effet aujourd'hui de prévoir les besoins de suppléance auprès du guichet unique, afin d'assurer la continuité de service. Par ailleurs, il apparaît que la gestion des marchés publics exige de plus en plus de temps consacré au secrétariat.

Afin de répondre à ces besoins clairement identifiés, il est nécessaire de créer un poste de gestionnaire du guichet unique et d'assistance des marchés publics, dont les missions seront les suivantes :

- En tant que gestionnaire du guichet unique
 - Accueillir, informer, orienter le public au guichet de la mairie et par téléphone
 - Réalisation de travaux de secrétariat (mise en forme de courriers etc...)
 - Tenue de la régie du guichet unique (salle des fêtes et droits de places)
 - Suppléance de l'état civil

- En tant qu'assistante des Marchés Publics
 - Secrétariat/assistance du service des marchés publics (rédaction, envoi des courriers ; suivi administratif des marchés, planification et organisation des réunions)
 - Gestion de l'archivage (papier et numérique)
 - Mise à jour des tableaux de suivi
 - Veille juridique en matière de droit de la commande publique

Cette création de poste (à temps complet) est adossée au tableau des emplois au grade d'Adjoint administratif (catégorie C).

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint administratif	C	+1 (temps complet)	10

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de créer un poste adossé au grade d'adjoint administratif, nécessaire au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

Ce poste pourra être occupé par un agent contractuel permanent, sous réserve de mettre à jour le tableau des emplois en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique du 8 novembre 2021,

VU le tableau des emplois mis à jour dans la délibération CM/21/.. du 10 novembre 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE de créer un poste de gestionnaire du guichet unique et d'assistance des marchés publics, à temps complet (35/35^{ème}), dans les conditions décrites plus haut,

DIT que ce poste figurera dans le tableau des emplois,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 12 novembre 2021

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

